

bat Méssaouda

Pour l'élévation de l'âme de Yítshak Ben Chímone, Yéhouda Ben David, Chimone Ben Yitshak, Aaron Ben Chímone, 'Haïm Ben David, David Ben Yaakov, Yéhía ben Yaakov, 'Hanna Bat Esther et Messaouda Bat Guemra



Pour le zivoug de Sarah bat Avraham , Yitshak Ben Mordékhaï, Míckaël Ben Chantal, Yéhouda Ben Míckaël, Azríel ben Sarah et David ben Julie, Jenny Bat Étoile.

Résumé de la Paracha

Cette semaine, deux parachyot se succèdent Tazria et Métsora, cependant le sujet qu'elles traitent est commun, celui des différents moyens de devenir impur, et des règles à suivre, en fonction des différents cas, pour retourner à l'état de pureté. Ainsi, la paracha de Tazria débute par l'impureté liée à l'accouchement en fonction du sexe de l'enfant. Après la période d'impureté qu'elle contracte lors de sa délivrance, la torah définit l'offrande que devra apporter la mère. La paracha poursuit en parlant du cas de tsaraat. La torah octroie exclusivement au cohen la capacité de déterminer si la tâche qui est survenue est une tâche de tsaraat ou pas. C'est pourquoi le texte définit les différents types de tache qui peuvent apparaître, en les classant en fonction des différents endroits où elles peuvent survenir sur la personne, ainsi que les règles à suivre en cas de doute. À savoir que, si la tâche est clairement une tsaraat, alors le cohen déclare l'individu impur et il devra suivre le processus de

Dans le chapitre 12 de Vayikra, la torah dit :

א/ וַיִדַבֵּר יִהוָה, אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר:

1/Et Hachem parla à Moshé en disant :

ב/ דַבֶּר אֱל-בָּנֵי יִשְׂרַאֱל, לֵאמֹר, אֲשַׁה כִּי תַזְרִיעַ, וְיַלְדָה: זָכָר--וְטָמְאָה שִׁבְעַת יָמִים, כִּימֵי נִדַּת דְּוֹתָה תִּטְמָא 2/ Parle aux bné-Israël: lorsqu'une femme, ayant conçu, enfantera un mâle, elle sera impure durant sept jours, comme lorsqu'elle est isolée à cause de sa souffrance.

ג/ ובַיוֹם, הַשָּׁמִינִי, יִמוֹל, בְּשֵׂר עַרְלַתוֹ: 3/ Au huitième jour, on circoncira l'excroissance de l'enfant.

purification qui consiste à se retirer du camp des bné-Israël jusqu'à ce qu'il guérisse. Cependant, en cas de doute, le cohen consigne la personne atteinte dans sa demeure pour une période de sept jours au terme desquels il reviendra examiner l'individu. La paracha de Tazria se conclut par les critères déterminant la tsaraat qui atteint les vêtements. Ainsi en cas de doute sur la plaie, les règles sont quasiment les mêmes que la tsaraat qui atteint le corps, en cas de certitude, l'habit doit être brûlé. La paracha de Tazria avant déterminé les critères d'atteinte de la tsaraat sur la peau et les vêtements, la paracha de Métsora débute en définissant les offrandes que devra offrir la personne le jour de sa purification, ainsi que son processus de purification. Ainsi, la personne devra raser sa tête, sa barbe, ses sourcils, et tout endroit pileux visible, avant d'offrir son offrande le lendemain. Suite à cela, la paracha décrit la tsaraat qui apparaît sur une maison. Il faudra vider la maison de la personne avant que le cohen ne l'examine et ne détermine la pureté ou l'impureté. Si certains critères sont constatés par le cohen, la maison restera sous clos pour une période de sept jours. Au terme de cette période, une deuxième analyse se fera par le cohen. De fait, si la tâche s'est propagée, le cohen ordonnera qu'on remplace les pierres où se trouvent la plaie après avoir gratté autour, et que l'on se débarrasse des anciennes pierres en les déposant dans un endroit impur. Après sept jours, si la plaie réapparaît, le cohen ordonne la destruction de la maison. La paracha se conclut par les impuretés acquises par écoulement, ainsi que le manière dont se transmet cette impureté aux personnes et aux ustensiles. La personne devra également apporter une offrande après avoir suivi le processus de purification.

Versets De la Paracha

La 'Amida, prière que nous répétons à trois reprises dans la journée, est composée de dixneuf bénédictions (initialement il y en avait dix-huit, mais les sages ont fini par en ajouter une concernant la destruction du mal). L'ordre de ces bénédictions est discuté dans la guémara qui rapporte (traité Méguila, page 17b): « Qu'ont-ils vu pour placer la bénédiction de la guérison en huitième position? Rabbi 'Aha dit: puisque la britmilah est ordonnée au huitième jour et qu'elle nécessite une guérison, les sages ont placé la bénédiction de la guérison à la huitième place. »

Cet enseignement nous amène à une question bien connue de nos maîtres. La milah n'est pas le seul sujet nécessitant la guérison, il existe malheureusement de nombreuses maladies pour lesquelles nous prions. Dès lors, pourquoi faire dépendre la bénédiction de la guérison de la mitsvah de la brit-milah ?

Pour appréhender la réponse, il convient au préalable de définir la maladie, son origine. Pour cela, analysons la première phrase de cette bénédiction dont nous parlons. Celle-ci est en faite tirée de la torah (Yirmiyahou, chapitre 17, verset 14):

רְפָאֵנִי יְהוָה וְאֵרְפֵא הוֹשִׁיעֵנִי וְאִנְשֵׁעָה :כִּי תְהִּלְתִי ,אָהָה Guéris-moi, Hachem, et je serai guéri; sauve-moi et je serai sauvé, car tu es l'objet de mes louanges.

La différence entre ce texte et celui que nous trouvons dans la 'Amida est due à la conjugaison au pluriel dans la prière, alors que le texte original est au singulier. Nos sages s'arrêtent sur la formulation employée par le texte : « Guérismoi ... et je serai guéri; sauve-moi et je serai sauvé ». Cette redondance en apparence superflue est éclaircie par le Zohar 'Hadach (Section Balak, page 67a). Il existe deux sources de guérisons, celle provenant directement du Maître du monde et celle issue d'un envoyé à savoir l'ange Réfaël. Ce deuxième moyen de guérir est évidement moins puissant que le premier et il se peut que la maladie revienne lorsque c'est l'ange qui intervient. Par contre, si Hachem se charge de guérir un individu, alors la thérapie est parfaite et le mal ne peut à nouveau se manifester. C'est un des sens à donner à cette formulation employée dans la prière dans laquelle nous prions Hachem d'intervenir personnellement et non par le biais d'un ange. Le texte est donc a comprendre ainsi « *Guéris-moi, Hachem* – Toi et pas l'ange Réfaël, car ainsi - *je serai guéri* – de façon totale et définitive »

Il nous faut aller plus loin car un nouveau problème se pose. Nous savons qu'Avraham est le premier homme à qui la mitsvah de la brit-milah a été ordonnée. La parachat Vayéra décrit l'arrivée auprès d'Avraham de trois anges venus lui rendre visite au troisième jour de la brit-milah. La guémara (Baba Métsiah, page 86b) dévoile l'identité des trois anges. Il s'agissait de Mikhaël, venu annoncé la naissance d'Yitshak, de Réfaël venu guérir Avraham de la brit-milah qu'il venait de pratiquer et de Gabriel chargé de détruire la ville de Sédome. Il ressort donc que pour soigner Avraham, Hachem ne soit pas intervenu personnellement, c'est l'ange Réfaël qui s'est chargé de le faire.

La corrélation établie par la guémara entre la bénédiction de la guérison et la brit-milah devient alors difficile à cerner. En effet, nous comprenons naturellement qu'Avraham, de part sa grandeur, mérite toutes les attentions du Maître du monde.

De fait, si cet homme d'exception est guéri par l'entremise d'un ange et non par celle du Créateur, nous ne pouvons espérer bénéficier de plus d'égard. En somme, cela fait ressortir un principe général : la guérison de la blessure provoquée par la brit-milah est gérée par l'ange Réfaël. Or, la huitième bénédiction de la 'Amida réclame une guérison issue d'Hachem et non de Réfaël. Il s'agit bien de deux modes opératoires différents. Pourquoi alors utiliser l'argument de la circoncision pour placer la bénédiction de la guérison en huitième position, alors même que l'une et l'autre sont différentes ?

Une piste de réflexion est ouverte par le 'Hida ('Homat Onekh, sur le Nakh) qui écrit « Guéris-moi, Hachem — Dans mon âme ; et je serai guéri — Dans mon corps. Sauve-moi — de l'accusateur céleste ; et je serai sauvé — des sanctions. Car tu es l'objet de mes louanges — il n'y a pas d'autres libérateurs que toi. »

Ce commentaire met en rapport deux dimensions de la guérison, celle de l'âme et celle du corps. Il en fait de même ensuite avec la délivrance qui se veut d'abord céleste et ensuite terrestre. Le maître explique son propos plus en détail (Tsavaré Chalal, sur la Haftara de Békhoukotaï).

Avant d'entrée concrètement dans ses propos, il

nous faut introduire un concept important régissant le rapport de la néchama et du corps. La torah énumèrent 613 mitsvot réparties en 365 commandements négatifs et 248 commandements positifs. Parallèlement, nos maîtres parlent de 365 nerfs et vaisseaux dans le corps humains auxquels s'ajoutent 248 membres. Il est d'ailleurs fréquent de trouver cette notion dans les prières pour les malades pour qui nous demandons l'intervention divine pour la remise en état des 365 canaux et 248 membres du corps. Le nombre de mitsvot est directement lié à la constitution du corps. En effet, le corps est le reflet de l'âme et de ce fait. il existe une interaction entre les deux composants. Disposer d'une âme saine c'est assurer la vitalité du corps. En ce sens, les mitsvot jouent un rôle primordiale en assurant la santé de la néchama. Une fois « nourrit » l'âme peut fournir au corps une expression pleine et le prémuni des soucis. En ce sens, priver la néchama d'une mitsvah ou la contraindre à la transgression revient à amenuiser ses forces, à la priver de son potentiel réel. Dès lors, le « שפע – (chéfa') l'abondance » est corrompue par le « פשע – (pécha') la faute » et engendre un bloquage : l'âme ne communique plus avec le corps. Il ne s'agit pas d'une rupture complète des deux éléments, elle est au contraire très ciblée. Comme nous le disions, il existe un commandement pour chaque partie du corps, de fait, la partie du corps correspondant à la mitsvah n'ayant pas été respectée est celle qui se voit priver de sa source céleste. De façon imagée, ce canal ou ce membre s'atrophie et perd sa vitalité. Cette faiblesse ouvre la porte à une maladie ou encore à une blessure 'has véchalom.

C'est dans cette suite d'idée que le **'Hida** explique que tous les maux frappants un individu tirent leur source de la néchama. En ce sens, il appréhende les propos du **Zohar** sus-mentionné dans une optique bien plus profonde et distingue entre guérir la maladie et guérir son expression. Se

moucher lorsque notre nez coule ne signifie pas avoir guéri du rhume. De même, il existe deux types de guérison, celle du corps et celle de l'âme. Lorsque l'ange Réfaël intervient pour retirer une maladie, son traitement se veut limiter au corps du patient. La source céleste de la maladie n'est pas traitée et évidement nous ne pouvons plus alors parler d'une guérison complète, car seuls les symptômes sont traités mais la source même du virus est toujours présente pouvant se manifester à nouveau. À l'inverse, lorsque nous sommes entre les mains d'Hakadoch Baroukh Hou, alors le traitement intervient sur l'âme elle-même, supprimant toute possibilité de voir la maladie réapparaître. Bien évidement, tout ce processus se veut encadrer par celui de la téchouva sans lequel aucune réparation de l'âme ne peut être envisagée.

Il est intéressant à ce niveau de noter les propos du Ramban (Vayikra, chapitre 26, verset 11): « la règle veut que lorsque les bné-Israël sont intègres et nombreux, ils n'évoluent plus dans le cadre naturel, ni dans leur corps, ni dans leur terre, ni dans leur ensemble ni dans leur individualité. Car Hachem béni leur pain et leur eau et retire toutes maladies de sur eux au point de ne plus avoir besoin de docteur ni même de prendre soin de leur santé, comme il est écrit (Chémot, chapitre 15): "Car je suis Hachem ton guérisseur". Ainsi, les justes de l'époque prophétique se rendaient auprès des prophètes lorsqu'une faute leur engendrait une maladie et n'allaient pas voir les docteurs... »

Nous comprenons ainsi le fonctionnement concret des maladies, elles tirent clairement leur source de l'âme et à l'époque des prophètes capables de cerner l'origine précise du problème, il était bien plus efficace de se rendre chez eux plutôt que d'aller chez un médecin car ainsi nous pouvions envisager de supprimer définitivement le défaut céleste.

Cela nous apporte par ailleurs un regard général sur le fonctionnement du peuple juif. En effet, la bénédiction de la guérison dont nous parlons se conclue par « Bénis sois-tu Hachem qui guéris les malades du peuple d'Israël ». Cette formulation sous entend que le Maître du monde ne guérit que les membres de son peuple. Toutefois, nous trouvons l'idée contraire dans la conclusion

de la bénédiction récitée au sortir des toilettes : « Bénis sois-tu Hachem qui guéris toutes chairs et fait des prodiges ». Cette seconde bénédiction semble inclure toutes créatures sans limiter l'intervention divine au seul peuple juif. Cette contradiction apparente s'explique au vu de notre propos distinguant les deux dimensions de la maladie, l'expression céleste et la manifestation terrestre. Au niveau corporel, il est évident que le Maître du monde intervient sur toute créature, du moins par le biais de l'ange Réfaël. Seulement, le fonctionnement du peuple juif dépend principalement de son rapport avec la torah et à sa pratique des mitsvot. Ainsi, sa guérison doit également se faire sur un plan spirituel. C'est pourquoi il existe deux bénédictions distinctes. Celle incluant toute créature, et qui traite de la guérison standard du corps et une autre que nous prononçons dans la 'Amida concernant l'âme.

Avant d'aller plus loin dans notre propos, il convient de préciser deux points importants. Notre développement ne signifie pas que toutes les personnes frappées par une maladie sont critiquables et seraient alors des fauteurs. Même les plus grands maîtres sont frappés par la maladie. En ce sens, il ne s'agit pas nécessairement d'affirmer la faute au sens propre. Il peut s'agir parfois de simples manquements. Dans le cas d'un grand maître pratiquant de nombreuses mitsvot, le moindre ralentissement représente une perte d'apport spirituel placant l'âme en état de faiblesse. Dans d'autres cas encore, nous trouvons des personnes frappées par des maladies lourdes et profondes parfois même incurables par la médecine. Ces gens ne sont pas pour autant plus mauvais que nous. Il peut parfois s'agir de carences liées à leur vie antérieure qu'ils sont venus réparer dans cette vie. À ce titre, le principe reste toujours le même, la faiblesse provient bien de l'âme. Seulement, il s'agit de ne pas caricaturer le problème en accusant à tout va sans comprendre les sources profondes de la maladie. Comme nous venons de le dire au nom du Ramban, seuls les prophètes, capables de converser avec le Maître du monde, pouvaient établir avec précision un diagnostic de l'âme.

Par ailleurs, il faut rétablir le contexte des propos

d u Ramban. Lui-même parle des sages de l'époque prophétique l'ayant précédé de plusieurs siècles. À cette époque le rapport au divin était plus grand, la sensibilité spirituelle plus accrue. À ce niveau de sainteté, le médecin n'a plus sa place. Toutefois, rappelons qu'en aucun cas, nous ne pouvons prétendre à une telle grandeur et notre faiblesse nous **impose** le passage chez le docteur en cas de maladie 'has véchalom. En ce sens, nous disposons d'une épreuve peut-être même plus grande que ces illustres tsadikim. Car à notre niveau, nous devons prendre conscience que Dieu reste le seul à nous accorder la guérison et qu'Il cache son intervention dans ce médicament que nous prenons. Cette prise de conscience visant à masquer l'action divine derrière un acte matériel est l'apogée de la foi juive.

Revenons maintenant à notre développement. Ayant compris le rapport de l'âme au corps, nous pouvons aborder une explication intéressante sur un passage de la guémara (Traité Brakhot, page 34b): « Si un homme prie et se trompe, c'est un mauvais signe pour lui. S'il s'agit du chalia'h Tsibour (le 'hazane chargé de prier pour la communauté), c'est un mauvais signe pour ceux qui l'envoient, car l'émissaire d'une personne est considérée comme la personne elle-même. Ils ont dit à propos de Rabbi 'Hanina Ben Dossa

que lorsqu'il priait (pour les malades) il était capable de dire : celui-ci vit, celui-ci est mort. Ils lui ont dit : d'où sais-tu cela ? Il leur a dit : si ma prière est bien ordonnée dans ma bouche, alors je sais qu'elle est acceptée. Sinon, je sais qu'il est condamné. »

Rachi explique les propos de Rabbi 'Hanina: « Si ma prière est bien ordonnée, que je ne trébuche pas et que ma supplication parvient de mon cœur à ma bouche sur tout ce que je veux insister dans ma supplication. » Nous savons que la parole est l'expression de la pensée qui ellemême tire sa source dans l'âme. En ce sens, nous comprenons que les propos de Rabbi 'Hanina comme faisant référence à l'harmonie entre l'âme et le corps: Si ma néchama parvient parfaitement à communiquer avec mon corps, c'est le signe que ma prière est acceptée. Pourquoi ?

Il faut sans doute mettre en relation

Ovar Torah Sur La Paracha

l'intervention de Rabbi 'Hanina Ben Dossa avec le début de la michna que nous avons citée. Pourquoi le fait de se tromper dans la prière est un mauvais signe? Car justement cela témoigne d'une mauvaise connexion entre la néchama et le corps. Comme nous l'avons vu, cela est la conséquence d'un manque de respect pour une mitsvah, bridant l'expression de l'âme qui ne parvient plus influencer le corps. De nos jours, nous tromper dans la prière est chose courante tant nous sommes distants de la sainteté malheureusement. Toutefois, dans une optique de pureté, le moindre égard se fait sentir. De fait, se tromper dans la prière alertait l'individus du risque qui planait sur lui. Pareillement lorsqu'il s'agissait du ministre officiant représentant l'ensemble des fidèles. Puisqu'il agit en leur nom, il endosse l'ensemble des connexions dans un rapport général au domaine spirituel. Dès lors, s'il se trompe, c'est toute l'assemblée qui est concernée car il ne fait finalement

que répercuter leur carence globale. À ce titre, lorsque Rabbi 'Hanina priait, il se positionnait en tant qu'émissaire de la personne malade, il priait pour lui, en son nom. Dès lors, si la prière ne sortait pas convenablement de sa bouche, cela témoignait de la faiblesse du lien unissant l'âme de la personne à son corps. En ce sens, cela prouvait que la personne n'était pas parvenue à se faire pardonner de sa faute et que celle-ci empêchait la guérison de son âme. Ainsi, Rabbi 'Hanina, de par sa difficulté à prier en la faveur du malade était en mesure de savoir si oui ou non la personne pourrait guérir.

Cela nous permet maintenant de comprendre la profondeur du lien unissant la brit-milah et la huitième bénédiction de la 'Amida concernant la guérison. Nous nous demandions pourquoi l'ange Réfaël a été désigné pour guérir Avraham de la circoncision alors que cette mitsvah semble reliée à la guérison issue du Maître du monde. En réalité, la question n'a pas lieu d'être.

L e **Péri Tsadik** (sur parachat Vaét'hanan) explique que l'origine de la mitsvah de la milah provient des fautes d'Adam Harichone (cf, traité

Sanhédrin, page 38b) qui ont à terme abimées le membre de l'homme. À ce titre, le retrait du prépuce correspond en lui-même à une thérapie, un traitement de la faute commise par le premier homme. La transgression ayant abimé l'âme, cela a eu une répercussion sur son corps présentant dorénavant un défaut qu'il convient de guérir. De fait, il existe deux états dans la brit-milah que nous pourrions comparer à une opération chirurgicale et aux soins post-opératoires. Le premier acte consiste à guérir la maladie en profondeur, le deuxième permet au corps de se remettre de la transformation brutale qu'il vient de subir. Dans cette même suite d'idée, la brit-milah est un remède pour l'âme, elle l'a guérit de la faute que nous trainons depuis des siècles. La plaie qu'elle laisse derrière elle correspond alors aux conséquences de l'opération et n'a plus rien à voir avec l'acte opératoire lui-même.

Dans cette optique nous comprenons parfaitement pourquoi la brit-milah est corrélée avec la huitième bénédiction de la 'Amida, celle-là même qui parle d'une guérison par l'entremise d'Hachem intervenant au niveau de l'âme. À juste titre, la milah entre bien dans cette dimension, car elle est elle-même le remède qui s'oppose à une faute ayant laissé des marques sur notre âme. La britmilah a donc pour fonction de guérir l'âme, et en ce sens, il s'agit d'une fonction similaire à la guérison par l'intervention d'Hachem. Toutefois, lorsqu'il s'agit du traitement postopératoire, le médecin envoi souvent les infirmiers, de même la plaie qui subsiste suite à la milah est traitée par Réfaël, car elle ne concerne plus l'âme.

Nous voyons à nouveau combien l'origine de nos vies est gérée par notre rapport à la torah. Notre santé spirituelle et corporelle en dépend. En cette période où nous connaissons une épidémie qui n'en finie plus, à nous de prier le Maître du monde, afin que la guérison se fasse au niveau de notre âme dans l'espoir de ne plus laisser de trace à la maladie, amen ken yéhi ratsone.

Y.M. Charbit

דבר תורה על הפרשה